BUREAU EXÉCUTIF

BE – PV DE LA RÉUNION N°5-2021

8 juillet 2021
Vidéoconférence

Présidence : René Meyer

Présents :
Martine Prévost, Marilyn Georgel, Martine Watrice, Éric Fradin, Jean-Pierre Rouquier, Joël Jollit, Yoann Cabirol, Françoise Jeante
Invité : Michaël Bournazeix (salarié, Directeur Sportif de la Ligue)

Secrétaire de séance : Martine Watrice

Début de la séance (9h30) ; Fin de la séance (xxhxx)

1/ PROJET FICHE DE POSTE PRÉPARATEUR DE COMPÉTITION – YOANN CABIROL

Yoann Cabirol présente la fiche de poste du préparateur de compétitions. Il ne s'agit pas de créer un poste supplémentaire, mais de confier cette mission à l'un des salariés actuels. La charge de travail sur un salarié serait de l'ordre de 30 à 40 %.

Françoise Jeante va discuter avec Jérémy Bâty afin de lui présenter les missions pour ces organisations de compétitions (12 compétitions CSO dans l'année).

Une étude va être menée sur l'ensemble des contrats de travail des salariés (en relation avec le sportif ou le sport santé) afin de les annualiser.

Des formations SI-FFA et LOGICA seront mises en place pour au moins 2 salariés afin de pouvoir préparer les compétitions.

2/ PROJET DÉFINITION DE LA FONCTION DIRECTEUR GÉNÉRAL – RENÉ MEYER

René Meyer présente la fiche de poste du futur DG de la LANA.

Le contrat, avec une période d'essai de trois mois, renouvelable une fois, serait établi pour un poste en groupe 6 avec une évolution vers le groupe 7.

Il est suggéré que la commission communication cherche un partenariat afin que le DG puisse disposer d'une voiture de service, voire d'une voiture de fonction.

Les trésoriers vont faire une étude budgétaire pour l'embauche du DG.

Le poste du DG sera présenté au Comité Directeur lors de la prochaine réunion en présentiel le samedi 18 septembre.

3/ ORGANISATION PÔLE DE TALENCE – MICHAËL BOURNAZEIX

À la suite des divers échanges avec la DTN à Angers, la DTN devait rappeler afin de se prononcer sur l'organisation du Pôle. À ce jour aucune nouvelle de sa part.

Une réunion a été faite le 7 juillet avec Bernard Mossant, Franck Mimbielle, Paul Nieto et René Meyer.

Paul Nieto a été informé du projet d'une réorganisation de son travail, en lui recentrant sa mission uniquement sur le Sport Santé.

4/ VALIDATION COTISATION LIGUE POUR LES PRIMO LICENCIÉS (À PARTIR D'AVRIL)

Validée.

Cela représente pour les mois d'avril, mai et juin environ 3600 €, soit 163 licenciés.

5/ AFFICHAGE OBLIGATOIRE DANS LES LOCAUX – FRANÇOISE JEANTE

Tous les affichages obligatoires de numéros de téléphones (Inspection du Travail, etc.) ont été mis dans le bureau des secrétariats.

6/ RÉSERVATION SALLES COMPÉTITIONS HIVERNALES – CSO – CRJ

Yoann Cabirol va envoyer le planning établi à Axel Vega afin de réserver le stadium pour 2022.

Les dates de la CRJ y seront rajoutées afin de n'envoyer qu'une seule demande.

7/ MODIFICATION DE LA CIRCULAIRE FINANCIÈRE PORTANT SUR LA REFACTURATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ATHLÈTES PROFITANT D'UN VÉHICULE LIGUE (CF. DOCUMENT JOINT)

Validation à l'unanimité.

8/ LE DISPOSITIF « PLAN REBOND »

Le projet du Conseil Régional avec le plan rebond est de faire bénéficier d'une aide financière aux Comités et aux clubs.

Une coordination doit avoir lieu entre la LANA et les Comités : Éric Fradin va préparer une note. Les clubs devront remettre une copie de leur dossier Rebond à la LANA.

9/ LE DISPOSITIF « PASS'SPORT »

Il s'agit de l'aide de 50 € versée pour aider notamment la prise de licence des jeunes de 6 à 18 ans.

Ce dispositif prévoit pour sa mise en œuvre l'intervention des Ligues, voire des Comités comme tiers payeurs.

Nous devons décider :

1. Si la Ligue centralise ce rôle, ou le délègue aux comités
2. Qui dans le bureau est prêt à coordonner ce dispositif
3. Et si nous confions à un ou plusieurs salariés d'y participer.

→ Attendre le mail du CROS qui doit donner tous les éléments de réflexion.

10/ FACTURATION DES DROITS D'INSCRIPTION, AUX CLUBS HORS LIGUE POUR LA PARTICIPATION À NOS CHAMPIONNATS, DE LEURS ATHLÈTES (AVEC DÉROGATION SI RÉCIPROCITÉ POUR LES CLUBS HORS LIGUE PROCHES DE NOTRE RÉGION)

Si réciprocité pour les clubs hors ligue proches de notre région : pas de facturation.

Une pénalité doit-elle être réclamée aux clubs qui n'envoient pas de juges lors des compétitions ?

Il est décidé que le suivi doit être fait par la COT avec la CRJ et la CSO qui enverra un courrier aux clubs qui n'auront pas fourni de juges, leur expliquant que les juges sont indispensables et les prévenant que la prochaine fois, l'organisateur ne pourra pas prendre leurs athlètes.

11/ SITE INTERNET LANA

Jérémy Bâty a fait une présentation du projet et l'a l'envoyé au Bureau Exécutif.

René Meyer demande si le BE est d'accord sur ce devis. → Vote OUI à l'unanimité.

Jérémy Bâty pourra contacter la Société rapidement.

12/ QUESTIONS DIVERSES

Ludovic Martin pourra se déplacer afin de former les personnes sur la plateforme de la FFA et l'OFA.

Joël Jollit va contacter les 12 référents de Comités afin de faire une formation en présentiel.

Suivant les réponses, le lieu de formation sera choisi en fonction des candidats présents.

Ce sera le samedi 4 septembre.

Le Comité de Gironde a 12 demandes de formation, il souhaiterait une réunion formation le samedi 11 septembre.

Ces 2 dates vont être proposées à Ludovic Martin.

Martine Watrice
Secrétaire Générale adjointe

NOTE CRF – AIDE AU DÉPLACEMENT

Problématique de départ :

Suite à la situation sanitaire et aux conséquences sur les clubs et les licenciés, la LANA souhaite aider les acteurs de l'athlétisme régional, qu'ils soient organisateurs de meetings ou licenciés au sein d'un club régional.

La volonté de base était de récompenser les licenciés ayant gardé leur licence active depuis 2019.

Une simple réduction de la part ligue sur chaque licence serait insignifiante pour les licenciés. Une réflexion a alors été exposée sur le fait d'aider les clubs et les comités départementaux sur 2 angles spécifiques :

1er angle :

Accompagner financièrement dans les dépenses liées aux déplacements et inscription, chaque club ayant un ou plusieurs qualifiés sur les 3 évènements suivants :

- Demi-finales de championnats de France de cross 2021
- Championnats de France sur piste Cadets-Juniors 2021
- Championnat régional de 10 km 2021

La Ligue pourrait donc aider entre 550 et 600 licenciés selon les chiffres de l'année 2019 concernant ces évènements.

Le budget alloué reste à déterminer et sera ensuite soumis aux procédures de validation habituelles. Le chiffre de 20000 € a été évoqué après plusieurs calculs et échanges constructifs.

Au vu du résultat net de l'année précédente, nous utilisons simplement 2/3 l'excédent généré.

2ème angle :

Participer au développement matériel des comités et des clubs dans le cadre d'achat de chrono électriques, permettant ainsi une évolution significative sur tout le territoire régional des Deux-Sèvres jusqu'aux Pyrénées Atlantiques.

Le prix unitaire d'un chrono électrique seul avoisine les 25000 €, coût non-négligeable. Ce matériel indispensable à l'organisation d'une compétition, la commission des finances LANA a jugé très intéressant l'impact d'un achat de masse pour doter plusieurs acteurs de la région de ce type de matériel.

Cette catégorie de matériel génère dans la plupart des cas, des subventions données par les conseils départementaux entre 25 et 50 % du prix unitaire.

Le budget alloué reste à déterminer et sera ensuite soumis aux procédures de validation habituelles. L'enveloppe de participation serait autour de 60 000 € répartis le plus équitablement possible en fonction des situations. Ce budget serait pris dans la trésorerie de la ligue puisque cela relève de l'investissement pour les territoires.

NOTE CRF POUR LES CLUBS – PLAN REBOND

Aide à l'investissement pour les clubs :

Le BE a décidé d'aider les clubs et comités pour l'investissement en matériel destiné à leurs compétitions.

1/ Pour financer ces investissements, le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine propose au 2e semestre le dispositif « plan rebond », dispositif qui ne peut fonctionner que si la Ligue elle-même aide sur ses fonds propres.

https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/plan-rebond-sport-acquisition-de-materiel

Cet appel à projet a pour objectif de relancer la dynamique des activités, des bénévoles et des licenciés des clubs. Il est destiné aux ligues ou comités régionaux, clubs soutenus par la collectivité régionale, organisateurs de manifestations sportives financées par la collectivité régionale et aux acteurs associatifs choisissant de s'unir dans le cadre d'une mutualisation pour réaliser leur projet d'acquisition de matériel

Le service des Sport reste à votre disposition sur ces aides via l'adresse rebondsport@nouvelle-aquitaine.fr

2/ La LANA propose une participation de 15 % sur le montant de l'investissement, charge à la structure demandeuse de fournir comme justificatifs la copie de la demande de subvention et la ou les facture (s) inhérente (s) au projet.

CIRCULAIRE

Document finalisé par le BE du 11 mars 2021 et 8 juillet 2021

1- CIRCULAIRE FINANCIÈRE 2020-2021

Votée en comité directeur du 27/03/2021

A- FRAIS DE DÉPLACEMENTS

Pour tout remboursement, préciser l'objet de la mission (convocation ou lettre de mission), utiliser le formulaire LANA et joindre obligatoirement les documents originaux (billets SNCF, tickets de péages, notes d'hôtels et de restaurants).

A-1. Transport

Frais kilométriques : 0,26 €/km sans limitation de kilométrage sur la base de calcul du site MAPPY « le plus rapide avec péages ».

Véhicules de location : remboursement du montant de la facture + péages + carburant, sur accord du Président.

SNCF : billets 2ème classe pour leur montant + frais de parking plafonnés à 70 €

A-2. Hébergement et restauration

Hôtel + petit-déjeuner : frais réels limités à 70 € par nuitée

Restauration : 16 € par repas ou 32 € par jour si deux repas

Procédure de règlement des frais de déplacements

Les notes de frais, établies sur le formulaire type LANA, sont à adresser impérativement dans un délai de trente jours aux responsables ci-après désignés pour approbation.

- Pour les membres des commissions : validation par le/la président(e) de commission
- Pour les élus et les présidents de commissions : validation par la Secrétaire Générale ou la Secrétaire Générale adjointe
- Pour les cadres techniques : validation par le Président
- Pour les membres de l'ETR : validation par la Secrétaire Générale
- Pour les membres du personnel : validation par la Secrétaire Générale quel que soit le site

Les notes de frais validées doivent être impérativement transmises au secrétariat du siège de la Ligue (Talence) pour enregistrement et suivi, au plus tard deux mois après l'évènement.

Les notes de frais relatives à un exercice civil doivent être transmises avant le 15 janvier de l'exercice suivant. À DÉFAUT, LA DEMANDE NE SERA PAS PRISE EN COMPTE.

Les notes de frais arrivant directement au service comptable ou au trésorier sans passer par le responsable de la validation ni par le secrétariat ne seront pas traitées.

Dès lors qu'une facture de restauration est fournie, elle devra comporter à son dos la liste des personnes qui ont participé au repas.

En cas de covoiturage, la liste des personnes devra être transmise.

La colonne Description/Objet devra être renseignée de manière à savoir à quoi correspond la demande.

A-3. Véhicules LANA

Transport des athlètes sur les compétitions : (0,26 €/km + péages) / nombre d'athlètes

➔ Facturation adressée aux clubs, détaillant les noms-prénoms des athlètes transportés.

B- INDEMNISATION DES JURYS

Base indemnitaire de 10 € pour les assistants (ex départementaux), 15 € pour les régionaux et 20 € pour les fédéraux.

Les jeunes juges, en fonction de leur assiduité, recevront une récompense (par ex. carte cadeaux) lors d'une cérémonie de récompenses.

Cette indemnité étant réduite de 50 % pour les compétitions programmées sur une ½ journée.

Chaque juge recevra un formulaire sur lequel figureront les compétitions où sa présence a été enregistrée, qu'il devra retourner au service comptable après l'avoir complété en ce qui concerne la demande ou non de paiement de son indemnité.

C- AIDE À L'ORGANISATION

Forfait restauration pour les championnats LANA (Interclubs compris) par juge présent, sur facturation à la Ligue du club organisateur ou du Comité Départemental en charge de la buvette.

Pique-nique (2 sandwiches, 1 dessert, 1 boisson, 1 café) : 4 €

Repas complet (1 entrée, 1 plat, 1 dessert, 1 boisson, 1 café) : 7 €

D- POSTE DE SECOURS ET PERSONNEL MÉDICAL

Prise en charge des coûts sur devis accepté par la LANA pour les « cross » (¼ et ½ finales).

Pour les compétitions « piste », la présence de secouristes n'est pas nécessaire.

E- FORMATIONS

Aucune prise en charge des frais de déplacement pour les formations par la LANA.

Exception pour les formations de formateurs : les frais de déplacements sont pris en charge dans la limite de l'article A-1 et les frais d'hébergement et de restauration dans la limite de l'article A-2.

F- ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Pénalités : 50 € + 1 € par licencié du club pour absence ou non-représentation

G- INDEMNITÉS ENCADREMENT PRESTATION ATHLÉ SANTÉ

- Salarié mis à disposition par un Club ou Comité : coût salarial
- Salarié mis à disposition par un regroupement employeur : tarif horaire classe 4 de la CCNS

H- INDEMNITÉS ENCADREMENT DE STAGE

Paiement de 3 heures 30 de salaire au tarif classe 4 de la CCNS par ½ journée pour les titulaires d'une carte professionnelle.

Paiement de 3 heures 30 de salaire au tarif classe 1 de la CCNS par ½ journée pour les non titulaires d'une carte professionnelle si fourniture d'un extrait de casier judiciaire.

En l'absence de carte pro et d'extrait de casier judiciaire, il ne sera pas possible d'encadrer un stage sportif.

I- ABSENCE D'OFFICIELS CHAMPIONNATS RÉGIONAUX (SALLE ET PISTE) HORS INTERCLUBS

Un quota de juges en fonction du nombre d'athlètes engagés doit être respecté. Le quota sera mentionné dans les différents carnets des compétitions.

En cas de non-respect, une pénalité de 50 € par officiel manquant sera appliquée.

Ce quota de juges et pénalités ne s'appliquera pas si un autre système de constitution anticipée des jurys est mis en place.

J- ABSENCE D'ATHLÈTE ENGAGÉ PAR LE CLUB

En cas d'absence d'un athlète engagé (sous réserve de fourniture à la CSO Régionale d'un certificat médical dans les huit jours suivants la date de la compétition), une pénalité de 20 € par athlète et par épreuve sera appliquée.

K- ENGAGEMENT SUR PLACE D'ATHLÈTE QUALIFIÉ MAIS NON CONFIRMÉ PAR SON CLUB

Dans ce cas, une pénalité de 30 € par athlète sera appliquée.

L- ENGAGEMENT ATHLÈTE HORS LIGUE ET HORS CNE

Dans ce cas un droit d'inscription de 10 € par athlète sera demandé, l'engagement devant préalablement être accepté par la CSOR.

M- INSCRIPTION ATHLÈTE EN STRUCTURE CRE CNE PE

- SITES DE POITIERS ET TALENCE

STRUCTURE	Athlète LANA	Athlète hors LANA
CRE	150,00 €	300,00 €
CNE	300,00 €	800,00 €
PE	300,00 €	800,00 €

- SITE DE LIMOGES

STRUCTURE	Athlète LANA	Athlète hors LANA
CRE	75,00 €	150,00 €
CNE	150,00 €	800,00 €
PE	150,00 €	800,00 €